



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

**Objet : Révision des tarifs de ventes des concessions des cimetières de la ville**

**Date de la convocation : 25 mai 2022**

**Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 14**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

**Étaient absents:** Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;  
Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;  
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;  
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;  
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,



**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 et L2223-15;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

**Considérant** que les tarifications des concessions funéraires ont été fixées au mois de juillet 2013.

**Considérant** les tarifs proposés actuellement suivants :

Concessions :

	<i><b>Tarifs</b></i>	<i><b>Tarifs</b></i>
<b>Classes de concessions</b>	<b>2,50 m<sup>2</sup></b>	<b>5m<sup>2</sup></b>
<b>Concession trentenaire</b>	800€	1 600€
<b>Concession cinquantenaire</b>	1 000€	2 000€
<b>Concession perpétuelle</b>	1 500€	3 000€

Columbarium :

Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 500 euros.

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 800 euros.

**Considérant** la nécessité de modifier les tarifs des concessions pour les raisons suivantes :

- Les prix sont inchangés depuis 9 ans,
- Les projets de travaux de rénovation notamment du réseau d'eau du cimetière de Montesoru,
- Les différentes procédures de reprises des concessions,
- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru,
- La possibilité d'édifier cinq cases en hauteur au lieu de 4 actuellement

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Louis MILANI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus*

**Article 1 :**

- **Décide** de créer une nouvelle classe de concessions de 15 ans en créant ainsi une classe intermédiaire plus abordable.

**Article 2 :**

- **Précise** que le prix des cases de columbarium reste inchangé.

**Article 3 :**

- **Approuve** la nouvelle tarification suivante :

<b>Classes de concessions</b>	<b>Tarifs pour 2.50 m2</b>	<b>Tarifs pour 5 m2</b>	<b>Tarifs avec dalle Pour 2.50 m2</b>	<b>Tarifs avec dalle Pour 5 m2</b>
<b>Concession pour 15 ans</b>	500€	800€	700€	1 000€
<b>Concession trentenaire</b>	1 000€	1 800€	1 200€	2 000€
<b>Concession cinquantenaire</b>	1 200€	2 200€	1 400€	2 400€
<b>Concession perpétuelle</b>	1 700€	3 200€	1 900€	3 400€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 16/06/2022

Qualité : MAIRE